



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**ARRÊTÉ N° CC-AR-2026-020**

**Portant nomination de régisseurs suppléants de la  
régie pour la vente de bacs pour la collecte des  
déchets ménagers et la vente de composteurs**

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°CC-AR-2014-021 du 19 novembre 2014 portant nomination d'un régisseur pour les recettes de la vente de bacs pour la collecte des déchets ménagers et la vente de composteurs ;

Vu l'arrêté n°2014-020 du 17 novembre 2014 portant institution d'une régie de recettes pour la vente de bacs pour la collecte des déchets ménagers et la vente des composteurs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21/04/2026 ;

**ARRETE**

Article 1er – l'article 2 de l'arrêté n°CC-AR-2014-021 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Damien FRANCOIS sera remplacé par Madame LABELLE Sarah, ou Madame Sophie CAENS, ou Madame Nathalie BOISSEL ou Madame POTTIER Adèle.

Article 2 – l'article 4 de l'arrêté n° CC-AR-2014-021 est modifié comme suit :

Les régisseurs suppléants percevront une indemnité de responsabilité au prorata de la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie

Fait à Pont l'Evêque, le 24 avril 2026

Certifié exécutoire après publication  
dématérialisée mise en ligne le ...../...../.....

Le Régisseur Titulaire<sup>1</sup>  
M.Damien FRANCOIS

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Les régisseurs suppléants :

Mme Adèle POTTIER<sup>1</sup>

Mme Sarah LABELLE<sup>1</sup>

Mme Sophie CAENS<sup>1</sup>

Nathalie BOISSEL<sup>1</sup>

<sup>1</sup> précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »